



Ville de Créteil

CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 FÉVRIER 2020

Service : Direction générale des Finances, commande
publique et systèmes d'information

Affaire n° : R2020-1-1-3

Rapporteur :

Commission : Plénière

Date : vendredi 14 février 2020 à
18h00

Avis autre commission :

Décision :

Décision du conseil municipal

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Budget principal : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, le rapport qui vous est présenté retrace les orientations budgétaires du budget principal de la collectivité pour l'année 2020. Il présente les éléments de contexte macroéconomique et budgétaire national dans lesquels s'inscrit l'exercice budgétaire de notre collectivité.

En 2020, notre commune poursuivra sa stratégie volontariste d'investissement en faveur d'une ville durable et agréable à vivre, tout en développant les services publics de proximité. Cette stratégie a d'ores et déjà permis des réalisations structurantes. L'engagement financier de la commune s'est traduit par l'ouverture d'équipements structurants pour notre ville : Maison Pour Tous Jean Ferrat en 2017, Maison du Handball en 2019 et bientôt le centre culturel Martin Luther King. Plus encore, l'action du Territoire et de la Ville en faveur de l'emploi et du développement économique s'est récemment traduite par des réussites notables au bénéfice des Cristoliens : implantation des entreprises Loomis et Valéo à Créteil avec leurs 1500 emplois, projet de développement hôtelier et économique à la Pointe du Lac, création d'une pépinière dédiée aux entreprises innovantes. Ce dynamisme économique, qui vient confirmer l'attractivité de Créteil, contribue au financement du service public local par une évolution positive des bases fiscales qui a permis de geler les taux d'imposition de notre ville depuis 2017, et à nouveau en 2020. Cette dynamique a permis le développement de services de proximité sociaux, socio-culturels à travers le fonctionnement des équipements, sur les espaces publics et en faveur de la tranquillité.

Le budget pour 2020 pourra s'appuyer sur l'ensemble des choix et dynamiques enclenchés depuis 2014. En matière budgétaire, sera maintenu un haut niveau d'investissement, à hauteur de 17 M€, en cohérence avec la stratégie financière de la Ville. Sur la période 2014-2020, les dépenses d'investissement mobilisées au service des équipements et des projets d'avenir de Créteil ont en effet atteint plus de 106M€, soit 18M€ par an en moyenne. Ce haut niveau d'investissement s'est accompagné d'une réduction de l'endettement de la commune de plus de 8,5M€, désendettement qui se prolongera en 2020.

Dans la continuité des choix opérés, les priorités du budget 2020 viseront à améliorer le quotidien des Cristoliens tout en préparant un avenir durable pour tous. Des investissements importants seront réalisés en faveur de la sobriété énergétique, à travers des opérations d'économies d'énergie et de rénovations thermiques des bâtiments, en faveur d'un cadre de vie durable au travers de la végétalisation et de la création de jardins familiaux et plus globalement la déclinaison des actions du Plan climat territorial. Des opérations d'aménagement ambitieuses seront engagées dans différents quartiers de la ville, à l'instar de la requalification de la Place Giraudoux. Et l'attention portée à la sécurité des habitants se traduira cette année par une nouvelle phase de déploiement de la vidéoprotection, en lien avec la police nationale.

Pour préparer l'avenir, seront engagées les études opérationnelles d'équipements structurants. Le lancement de la maîtrise d'œuvre du carrefour éducatif du Mont-Mesly sera une étape importante de ce projet qui vise à la réussite de tous les jeunes cristoliens. L'art et la culture seront également au cœur des projets de la ville, par un soutien à la modernisation des équipements culturels avec notamment les études pour la rénovation du cinéma du Palais.

Les choix budgétaires de la collectivité permettent également de maintenir le haut niveau de financement du tissu associatif cristolien, vecteur majeur du vivre-ensemble ainsi que d'étendre le champ du service public communal, notamment dans les domaines de la sécurité et de l'inclusion numérique.

I. Un contexte macroéconomique qui se stabilise autour d'une croissance atone

1. En Europe et à l'international, une croissance faible

L'économie mondiale a été marquée en 2019 par un ralentissement prononcé (2,9%), dû en large part aux tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, mais également aux incertitudes liées au Brexit. Pour 2020, les prévisions de l'OCDE indiquent un maintien de la croissance au même niveau que 2019. Cette stabilisation à un niveau faible (le plus faible depuis la crise économique de 2008) est due majoritairement aux perspectives moins favorables aux Etats-Unis (-0,3 points, à 2%), en Chine (-0,5 points à 5,7%) et en Allemagne (-0,2 points à 0,4%). Les tensions économiques de certains pays émergents comme l'Argentine (-3% de croissance en 2019) et plus généralement une dynamique d'investissements et d'échanges plus faible, pèsent également sur les perspectives économiques mondiales.

Dans ce contexte, la zone euro semble également s'installer dans une dynamique de croissance faible. Après avoir augmenté de 1,9 % en 2018, le PIB de la zone euro a progressé de 1,1 % en 2019 et se stabiliserait à 1,2 % en 2020 et 2021. Si l'on considère les vingt-sept pays de l'Union (hors Royaume-Uni), la croissance devrait atteindre 1,4 %.

2. En France, une stabilisation du contexte macroéconomique

Dans ce contexte, la croissance française a atteint fin 2019 1,3%, en grande partie grâce au maintien de la consommation des ménages. Pour 2020, la Banque de France affiche une prévision de croissance en très légère diminution, à 1,1% (en deçà de la prévision de croissance du PLF, à 1,3%). L'inflation devrait également se situer à 1,1% pour cette année.

Du point de vue de l'emploi, le niveau de créations d'emplois au premier semestre 2019 (170 000 créations nettes) a permis une légère diminution du taux de chômage à 8,5%. Les prévisions de l'INSEE affichent une poursuite de cette tendance, avec un chômage à 8,2% en 2020.

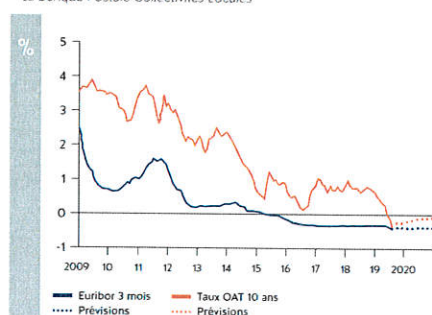
Dans la dynamique d'un contexte économique francilien plutôt favorable, le Val-de-Marne connaît une conjoncture économique plus positive qu'au niveau national. Ainsi, au 2e trimestre 2019, le taux de chômage était descendu à 7,4% pour le département comme au niveau régional. Le Val-de-Marne connaît un taux de création d'entreprises en augmentation tendancielle (+16,5% en un an). L'activité économique demeure dynamique dans le département, portée notamment par le secteur de la construction.

3. Des taux d'intérêt modérés dont l'évolution demeure incertaine

Dans un contexte de maintien de ses taux directeurs à un niveau faible, la Banque centrale européenne a repris son programme d'achats d'actifs pour un montant annuel de 20 milliards d'euros. Cette politique est de nature à maintenir les taux d'emprunts des Etats européens à des niveaux très modérés. Par ailleurs, selon les analystes financiers, les incertitudes accrues sur la croissance et la persistance d'une inflation faible pourraient nécessiter le maintien d'une politique monétaire accommodante et pousser la BCE à décaler à 2021 le relèvement de ses taux d'intérêt. Toutefois, il convient d'analyser avec prudence l'évolution des taux d'intérêt au regard des incertitudes pesant sur les grandes économies mondiales et des réactions de la BCE.

EVOLUTION DES TAUX D'INTERET EN FRANCE

© La Banque Postale Collectivités Locales



TAUX D'INTERET

%	2018	2019p	2020p
Euribor 3 mois			
Moyenne annuelle	- 0,32	- 0,35	- 0,39
Fin d'année	- 0,31	- 0,39	- 0,38
OAT 10 ans			
Moyenne annuelle	0,78	0,10	- 0,09
Fin d'année	0,70	- 0,24	- 0,08

p : prévisions

Source : IHS, prévisions La Banque Postale (septembre 2019)

II. Des contraintes financières et un manque de lisibilité sur la réforme de la fiscalité locale qui pèsent sur les budgets présents et à venir des collectivités

1. Une trajectoire nationale de dépenses publiques qui contraint les budgets locaux

1.1. Les effets de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, l'Etat a défini plusieurs priorités en matière de trajectoire des finances publiques, et notamment :

- Une réduction des dépenses publiques de l'ordre de - 3 points de PIB, d'ici à 2022 ;
- Une réduction du taux de prélèvement obligatoire, de l'ordre de - 1 point de PIB d'ici à 2022 ;
- Une stricte rigueur budgétaire au travers du respect des engagements européens de la France en termes de déficit des administrations publiques (niveau maximal de déficit public de 3% du PIB) ;

Dans le cadre de cette trajectoire de dépenses publiques, le rythme annuel cible d'évolution en valeur, c'est-à-dire en intégrant l'inflation, des dépenses de fonctionnement locales est ainsi de + 1,2%. Cela représente, à l'échelle nationale, un objectif d'économies de 13 milliards d'euros par rapport à une trajectoire naturelle initialement estimée à + 2,2% par l'Etat.

Cet objectif est censé être atteint par une démarche de « contractualisation » entre l'Etat les 322 collectivités les plus importantes (dont la ville de Créteil) et qui vient encadrer, de 2018 à 2020, l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales pour respecter l'objectif global d'évolution de +1,2% par an¹.

1.2. Un dispositif de contractualisation qui, bien que respecté, contraint les marges de manœuvre de notre commune

La ville de Créteil, considérant que ce dispositif ne relevait pas d'une logique contractuelle mais découlait d'une obligation imposée par l'Etat – par ailleurs susceptible de remettre en cause le principe de libre administration des collectivités territoriales-, a fait le choix de ne pas s'engager dans cette démarche contrainte.

Pour l'année 2019, les éléments du compte administratif font apparaître un respect de la trajectoire des dépenses de fonctionnement telle que prévue par le dispositif. Cette dynamique vient donc conforter le choix de la ville de mettre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement au service d'un haut niveau d'investissement. Le budget 2020 respectera également le plafond de dépenses imposé par l'Etat.

2. Une poursuite du désengagement de l'Etat dans le financement des collectivités territoriales

Bien que soit mise en avant une amélioration du financement des collectivités territoriales, la réalité issue de la loi de finances 2020 est moins favorable. En effet, outre la réduction des marges de manœuvre des collectivités via le dispositif de contractualisation, la loi de finances prévoit une diminution substantielle de plusieurs ressources concourant au

¹ Le taux d'évolution global de +1,2% pouvait être modulé de plus ou moins 15%, dans une fourchette de 1,05% à 1,35% en fonction de critères démographiques et financiers de chaque collectivité.

financement des collectivités. Ainsi, les « variables d'ajustement », c'est-à-dire les compensations fiscales aux collectivités, sont en diminution de -120M€ dans la loi de finances pour 2020. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), connaîtra notamment une baisse de 59M€ au niveau national.

Il convient de rappeler que cette évolution intervient dans un contexte de forte décroissance des dotations de l'Etat depuis 2015. Ainsi, sur la durée du mandat, la ville de Créteil a perdu près de 39,8M€ sur la seule dotation forfaitaire, soit une diminution de -42,6% de cette ressource.

Par ailleurs, cette année encore, il a été annoncé que les crédits dédiés au financement des actions relevant de la politique de la ville seraient en baisse de -5%, ce qui sera de nature à fragiliser encore davantage le tissu associatif investi sur ces enjeux.

3. Une incertitude sur la réforme de la fiscalité locale qui pèse sur les perspectives de recettes des collectivités

3.1. Une réforme de la taxe d'habitation neutre pour Créteil cette année, mais pénalisante dès 2021

La loi de finances pour 2020 prévoit, conformément aux annonces gouvernementales, une extension de la suppression de la taxe d'habitation pour 100% des contribuables à horizon 2023. Le dispositif initial (LF 2018) prévoyait une suppression progressive pour 80% des contribuables sur les années 2018 (30% de dégrèvement), 2019 (65% de dégrèvement) et 2020 (100% de dégrèvement). Les 20% de ménages les plus aisés feront donc l'objet d'un dégrèvement progressif similaire sur les années 2020, 2021 et 2022.

Pour 2020, la commune est intégralement compensée par l'Etat de ce mécanisme de dégrèvement de la taxe d'habitation. Créteil touchera donc le produit égal à la somme des bases TH 2020 multiplié par le taux de TH 2017. A noter que pour le calcul du reversement aux communes, le taux de TH est définitivement gelé à compter de 2017. La ville de Créteil ayant décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité depuis cette date, aucun manque à gagner ne sera à déplorer pour notre commune du fait de cette mesure pourtant pénalisante. Dès 2021, un nouveau mécanisme, substituant le dégrèvement à l'exonération de taxe d'habitation, sera mis en œuvre. A cette occasion, un nouveau système de compensation sera instauré pour les communes. Ces dernières percevront donc à compter de 2021 le produit de la taxe sur le foncier bâti (TFB) antérieurement perçue par le département (ce dernier se voyant attribuer une fraction de TVA) à la place du produit de TH supprimée. Le produit de TFB départementale global (15,1Mds€) étant inférieur au produit de la taxe d'habitation supprimée (16Mds€), l'Etat prendra en charge le différentiel pour les communes concernées, dont Créteil fait partie. Pour compenser ce différentiel, un « coefficient correcteur » tenant compte du produit théorique de TH perçu sera mis en place. Il permettra ainsi à la commune de percevoir le montant correspondant au produit des anciennes bases de TH multiplié par le taux de TH de 2017.

Si cette compensation permettra en effet à notre commune de percevoir le montant théorique de TH perçue à périmètre constant, il convient de noter que la commune perd la dynamique de bases de la taxe d'habitation, en croissance ces dernières années.

Par ailleurs, une forte incertitude demeure sur certaines conséquences de la réforme de la taxe d'habitation, notamment au regard des indicateurs financiers utilisés pour le calcul des dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation) ainsi que des dispositifs de péréquation (Fonds de péréquation intercommunal et communal et Fonds de solidarité de la région Ile-de-France). En effet, les indicateurs financiers utilisés pour l'octroi de ces dispositifs sont fondés sur les potentiels fiscaux et financiers des communes, dépendant des recettes fiscales de ces dernières. L'impact de la réforme de la taxe d'habitation, qui vient grever les capacités fiscales des communes, sur ces dispositifs n'est aujourd'hui pas mesuré.

Ainsi, outre la diminution considérable de l'autonomie fiscale des communes, la réforme de la taxe d'habitation représentera dès 2021 un manque à gagner pour Créteil. Cette réforme représente donc un risque pour les recettes de la commune à moyen et long terme.

3.2. Des incertitudes sur la réforme de la fiscalité locale

Initialement annoncée pour 2020, la réforme de la fiscalité locale souhaitée par le gouvernement a été décalée d'un an par la loi de finances de cette année. Ce décalage est dommageable à la nécessaire lisibilité fiscale pour les différentes collectivités territoriales. En effet, à ce stade les effets annexes de la réforme de la taxe d'habitation sur les départements notamment sont encore mal définis. Comme évoqué plus haut, l'impact de cette réforme sur les indicateurs financiers des collectivités concernées demeure également incertain.

Quant à la révision des valeurs locatives, demeurées inchangées depuis 1970, la loi de finances en décale l'application à 2026, et ce de façon progressive. Les modalités de détermination des nouvelles valeurs locatives, bien que demeurant floues à ce stade, se révèlent particulièrement complexes à mettre en œuvre, laissant présager des difficultés d'application de cette révision.

Le décalage de la réforme de la fiscalité locale, rendue pourtant nécessaire par les bouleversements majeurs de la suppression de la taxe d'habitation, conduit ainsi à renforcer le manque de lisibilité de la fiscalité locale.

III. Un budget 2020 qui conjugue ambition et responsabilité au service des Cristoliens

1. La poursuite d'une stratégie financière ambitieuse et vertueuse

1.1. Une stratégie financière équilibrée en faveur des projets

Dans un contexte de tension accrue sur les dépenses de fonctionnement et de besoins forts en termes de service public, le budget principal reposera sur une poursuite de la stratégie financière vertueuse dans laquelle s'est engagée la Ville et qui est fondée sur les principes suivants :

- Une maîtrise des dépenses de gestion nécessaire pour dégager des marges de manœuvre et retrouver une plus grande autonomie dans le financement des investissements
- Une poursuite des investissements pour préparer l'avenir des cristoliens
- Une dynamique de désendettement pour préserver des capacités d'investissement durables

L'objectif de cette trajectoire financière est donc de créer les conditions du maintien d'un service public de qualité tout en aménageant les marges de manœuvre nécessaires au déploiement des projets d'investissement de la collectivité. En effet, outre le nécessaire

entretien du patrimoine conséquent de Créteil (écoles, gymnases, espaces publics...), des projets de requalification majeure, au premier rang desquels la rénovation de la place Giraudoux, l'avenue Gallieni ou la création de jardins partagés sur l'île Brise-Pain seront financés. Le budget 2020 intègre également des dépenses relatives à la préparation de l'avenir. C'est notamment le cas du projet de renouvellement urbain du Mont-Mesly/Habette, pour lequel des études structurantes sont d'ores et déjà engagées et les premiers permis de construire lancés, ou encore les études pour la rénovation des cinémas du Palais, prévue dès 2021. Le projet de requalification complète de la Dalle Larminat sera par ailleurs lancé dès 2020 avec une première phase d'étude.

1.2. Une gestion de dette maîtrisée

Le premier indicateur de la gestion de l'endettement de Créteil est le **désendettement de 8,5 M€** permis tout au long du mandat qui s'achève. Au 1^{er} janvier 2020, la dette par habitant atteint 1466€, chiffre inférieur à la moyenne des communes de la même strate de population. Cette dynamique vertueuse est le fruit d'une gestion rigoureuse. Elle se poursuivra en 2020 avec une nouvelle année de désendettement pour notre commune.

Conformément à la stratégie financière de la commune, l'endettement de Créteil s'inscrit dans une logique vertueuse et de long terme. D'une part, il est exclusivement destiné au financement des investissements. D'autre part, il répond à une triple exigence :

- La sécurisation et l'optimisation du recours à l'emprunt, en recherchant lors de chaque consultation le meilleur équilibre entre optimisation financière et limitation des risques ;
- La diversification des financements auprès des établissements financiers afin de tisser des partenariats durables et solides, tout en limitant la dépendance aux prêteurs, et en permettant à la Ville de continuer de s'appuyer sur une mise en concurrence saine de ces organismes ;
- La gestion active de l'encours, avec une attention portée aux opportunités de marché à même de permettre à la Ville d'optimiser chaque année la charge de sa dette existante.

Dans le respect de ces orientations, les perspectives pour 2020 s'inscrivent dans la continuité des choix réalisés depuis le début de la mandature, à savoir un recours à l'emprunt limité et cohérent avec le remboursement annuel du capital de la dette, qui atteindra 13,2 M€ cette année.

Par ailleurs, il convient de souligner que la Ville restera pour cette année encore attentive aux opportunités de marché à même de lui permettre d'optimiser sa gestion de la dette. Elle continuera ainsi de mener des opérations de gestion active de son encours.

- Les caractéristiques de l'encours communal : une dette saine et sécurisée

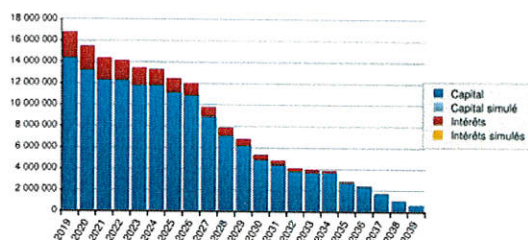
L'encours est composé de 81 emprunts et s'élève au 1^{er} janvier 2020 à 133,6 millions d'euros pour une durée de vie résiduelle (durée restant avant l'extinction totale de la dette) de 12 ans et 2 mois. Pour rappel, ce stock de dette résulte des choix historiques opérés en matière d'investissement afin de répondre à la rapidité de son développement et à une demande sociale forte.

Contractée auprès de 11 établissements bancaires, il s'agit d'une dette très saine, notée à 98,39% en « 1A » selon les ratios prudentiels établis dans la charte de bonne conduite dite « Gissler ». Aucun emprunt de l'encours n'est considéré à risque et « hors charte ».

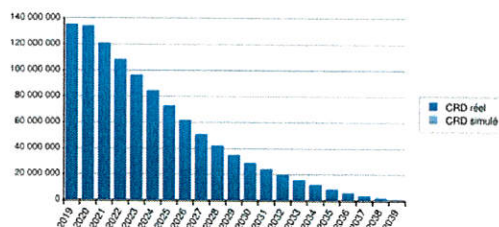
La structure de cet endettement est sécurisée puisque cette dernière est majoritairement composée d'emprunts à taux fixe. L'endettement demeure également optimisé comme en témoigne son taux moyen qui s'établit à 1,71 % (contre 1,79 % en 2019 et 1,82% en 2018). La répartition de l'endettement devrait encore permettre à la Ville de minimiser ses frais financiers sur une partie de son encours en raison de taux variables qui demeurent extrêmement attractifs depuis 2015. Toutefois, en cas de remontée de la courbe des taux courant 2020, la proportion de l'encours à taux fixe permettra de pondérer le taux moyen.

Risques de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	68 803 766,95 €	51,50%	2,79%
Fixe à phase	7 340 626,84 €	5,49%	0,29%
Variable	52 619 907,15 €	39,38%	0,51%
Livret A	2 683 456,39 €	2,01%	1,79%
Barrière hors zone EUR	2 156 225,53 €	1,61%	0,99%
Ensemble des risques	133 603 982,86 €	100,00%	1,71%

Flux de remboursement



Evolution du CRD



2. Un budget de fonctionnement maîtrisé mais qui permet une extension du service public communal

2.1. Des recettes de fonctionnement portées par les bases fiscales, conséquence de la dynamique et de l'attractivité de Créteil

Les recettes réelles de fonctionnement envisagées pour 2020 affichent une augmentation globale de +1,9%, s'établissant ainsi à 172M€.

Au regard des dispositifs contenus dans la loi de finances pour 2020, la dotation forfaitaire devrait subir une baisse moyenne de -1% (soit -113 k€) par rapport à 2019 compte tenu du financement de la croissance de la péréquation verticale et s'établir à 10,9M€. Cet effet est partiellement compensé par une augmentation de la population recensée au titre de 2020 (base 2017), qui s'établit à 91 120 habitants, contre 90 052 en 2019, et qui influe positivement sur les dotations et dispositifs de péréquation attribués par l'Etat. Globalement, grâce à cet effet, les dotations et participations affichent une augmentation de 1,2% par rapport au BP 2019.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) devrait quant à elle connaître une hausse de + 299 k€ par rapport à 2019 pour atteindre 6,5M€. Le fonds de Solidarité de la région Ile de France (FSRIF) dont bénéficie la ville devrait augmenter en 2020 par rapport à 2019, du fait d'un

amendement qui conduit à une croissance de l'enveloppe pour 2020. Le montant du FSRIF 2019 était de 5,1 M€, en 2020 il est prévu une hausse de 211 k€ soit +4,1%.

La dotation nationale de péréquation devrait augmenter de +2,1 % par rapport à 2019 soit environ + 30 k€, à 1 521 k€.

Il a été pris une hypothèse prudente concernant les autres dotations et participations (inscriptions relatives à la CAF...), en stabilisation par rapport au BP 2019 soit 4,4 M€, en légère baisse par rapport à l'atterrissage estimé de 2019 compte tenu du fait que la ville a pu bénéficier d'appels à projets en 2019 dont la réalisation est incertaine en 2020.

L'attribution de compensation métropolitaine a été figée au niveau du montant de 2019, soit 37,3M€.

- Une fiscalité stable et équitable qui préserve le pouvoir d'achat des Cristoliens

La municipalité fait cette année encore le choix d'une **politique fiscale qui préserve le pouvoir d'achat des Cristoliens.**

Ainsi, pour la troisième année consécutive, aucune augmentation de fiscalité ne sera appliquée pour les ménages, alors même que l'inflation de 2019 a été supérieure à 1%. Ainsi, les taux de fiscalité pour 2020 demeurent les mêmes depuis 2017 :

- Taxe d'habitation : 29,36% ;
- Taxe foncière bâti : 27,54% ;
- Taxe foncière non bâti : 51,35%.

Les contributions directes (produits issus des taxes ménages) sont toutefois inscrites en hausse de + 2,7 % par rapport au BP 2019 (+2,2M€). Cette croissance tient compte des éléments suivants :

- Une augmentation importante des bases fiscales physiques constatées de +4% sur l'année 2019 ;
- Une revalorisation forfaitaire annuelle des bases de +0,9 % pour la TH (PLF 2020) et de + 1,2 % pour le foncier bâti et non bâti. La dissociation des taux de revalorisation forfaitaire, non prévue initialement par le nouveau dispositif de revalorisation inscrit en loi de finances 2017, fait suite aux mesures dérogatoires adoptées dans le cadre de la réforme de la TH.
- Une évolution physique des bases de +0,2 % pour la TH et de +0,5% pour le FB et le FNB.

Créteil poursuivra en 2020 sa **politique de fiscalité solidaire**, portée par un taux d'abattement particulièrement favorable aux ménages les plus modestes. En effet, de l'ensemble des villes du Val de Marne, notre commune a la politique d'abattement la plus favorable aux ménages dans la mesure où elle est la seule à appliquer les taux d'abattement maximum. La ville de Créteil est en effet la seule commune à appliquer le taux maximal (20%) concernant l'abattement pour charges de familles rang 1 et 2. De même pour l'abattement pour charges de famille rangs 3 et plus, la ville de Créteil et la ville de Maisons-Alfort sont les seules à pratiquer le taux d'abattement maximal (25%). La ville de Créteil applique également le taux maximum de 15 % au titre de l'abattement général à la base. Ces abattements représentent un effort qui représente une diminution de -29% sur les bases de fiscalité de la ville. Cela représente un **gain net de 15,3 M€ pour les Cristoliens modestes.**

Par ailleurs, au regard d'un réalisé supérieur aux prévisions de l'an dernier, les droits de mutation sont inscrits en augmentation par rapport à 2019, à 3M€.

La taxe de séjour, initialement estimée à 100K€ pour le BP 2019, s'est révélée plus productive puisque le réalisé prévisionnel 2019 de cette taxe avoisine les 300K€. Au regard des développements hôteliers prévus sur la commune en 2020, le projet de BP 2020 intègre une recette à 380K€.

- 2.2. Des dépenses de fonctionnement qui reflètent une gestion maîtrisée tout en renforçant la présence et la place des services publics de proximité dans notre ville

Le budget 2020 inclura des dépenses réelles de fonctionnement en légère augmentation, à 166M€. Cette évolution est due en large part aux mesures règlementaires relatives à la masse salariale.

Cette évolution est également due au financement de priorités importantes de la municipalité. Ainsi, le budget 2020 verra une **extension du champ du service public communal**, tant sur les politiques de tranquillité et de sécurité (déploiement du service de gardes urbains et signalements sur les espaces publics) que sur les différents projets et les évolutions liées au numérique.

La subvention versée par la ville au CCAS sera également en augmentation, du fait d'une diminution substantielle des recettes perçues notamment par la CAF et l'ARS en 2020 et de l'engagement renforcé de la municipalité en faveur du maintien à domicile.

L'engagement financier de la commune en faveur du tissu associatif, qui permet chaque année de soutenir près de 150 associations, sera maintenu à son niveau élevé (plus de 10% des dépenses d'intervention de la collectivité).

Enfin, les dépenses de fonctionnement incluront en 2020, comme chaque année, une augmentation forfaitaire du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) dû à GPSEA au titre des compétences transférées. Ces dépenses contraintes représentent près de 40% des crédits d'intervention de notre commune.

Ces éléments sont à mettre en regard avec les mesures d'optimisation enclenchées depuis plusieurs années, et qui portent leurs fruits dans plusieurs domaines, pour atteindre près d'1M€ sur le budget 2020 : diminution des cotisations d'assurance (près de -200K€ d'économies), diminution des charges financières de 7% soit -200K€, économies d'énergie dues à un programme de renouvellement du réseau d'éclairage public (-200K€), optimisation de la consommation de fluides, notamment permise par la diminution de -20% du prix de l'eau négociée par GPSEA (-200K€), rationalisation des moyens d'impression. Conjuguées à des efforts de l'ensemble des services pour optimiser les achats et interventions de la collectivité, ces rationalisations permettent d'absorber les développements des politiques publiques communales pour stabiliser en 2020 les charges générales de la collectivité. Parallèlement, les efforts de recherche de recettes complémentaires pour le financement du projet communal seront poursuivis.

2.3. Une politique de ressources humaines soucieuse de la place de chaque agent pour la qualité du service public

Le budget 2020 en matière de personnel s'inscrit dans la continuité des orientations définies en 2019, à savoir une prise en compte de l'évolution des besoins de service public exprimés par la population cristolienne tout en garantissant une adaptation continue de nos organisations pour répondre à ces attentes.

Pour l'exercice 2020, les crédits dédiés à la masse salariale seront en augmentation de +2,2%, du fait notamment de mesures favorables au pouvoir d'achat des agents communaux : +200K€ au titre du dispositif règlementaire Parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR), +550K€ au titre des avancements de grade et d'échelon.

Comme l'an dernier, les effets de la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2020 et à l'organisation des élections municipales, faiblement remboursée par l'Etat, pèsent également sur la masse salariale.

Par ailleurs, le budget ressources humaines 2020 intègre l'extension du champ du service public communal, conformément aux priorités de la municipalité. C'est par une adaptation de l'organisation que ces augmentations peuvent être absorbées tout en maintenant la qualité et le niveau du service public.

Il convient de noter que les crédits 2019 dédiés à la masse salariale ont été consommés à 99%, ce qui représente un excellent taux d'exécution dû à des prévisions budgétaires adéquates. Ce taux est en augmentation par rapport à 2018 (98%).

- Une administration composée d'une diversité de métiers pour répondre aux besoins des usagers

Au 31 décembre 2019, la collectivité employait 1850 agents sur postes permanents. Ces agents se répartissent dans différentes filières :

- 65,35 % pour la filière technique
- 22,54 % pour la filière administrative
- 7,89 % pour la filière animation
- 2,86 % pour la filière médico-sociale
- 1,19 % pour la filière sportive
- 0,16 % pour la filière culturelle

Sur l'ensemble des effectifs communaux, 94% sont des agents titulaires et 6% sont contractuels. La répartition entre catégories d'emploi est la suivante :

CATEGORIE	Répartition au 1er janvier 2020
A	6%
B	8%
C	86%

Ces agents se mobilisent au quotidien pour s'acquitter de leur mission de service public au service des usagers cristoliens. Ce sont ainsi par exemple 8 013 enfants accueillis dans les établissements scolaires, 5 775 enfants qui fréquentent les équipements sportifs, ou encore 843 812 repas servis sur une année aux jeunes cristoliens scolarisés. Présents au quotidien sur l'espace public, les agents des services des parcs et jardins et de la voirie veillent à la qualité du cadre de vie à Créteil. L'accompagnement des cristoliens à tous les âges fait également partie des missions de nos agents dédiés à l'état civil, à la jeunesse, à la culture notamment.

- Une administration performante grâce à une politique active de formation

La prise en compte des nouveaux besoins à satisfaire passe par des actions de formation. Ainsi en 2019, ce sont 1049 agents qui sont partis en formation, ce qui représente 5 296 jours de formation. L'effort de formation porté par la collectivité sera poursuivi en 2020, l'enrichissement continu des compétences des agents étant le gage d'un service public de qualité et innovant.

En 2020, le plan de formation sera principalement axé sur la mise à jour des connaissances en matière d'hygiène et sécurité ainsi que sur les formations de professionnalisation et perfectionnement dans les métiers exercés. Conformément aux priorités municipales, le plan de formation 2020 donne une part plus importante à l'utilisation de la bureautique et à l'accompagnement de la population aux démarches numériques.

En outre, les agents bénéficient et continueront de bénéficier d'un soutien et accompagnement pour favoriser la réussite aux concours et examens professionnels. En 2019, sur la ville, six agents ont réussi des concours et 26 agents ont participé à des préparations aux concours ou examens professionnels.

Par ailleurs, la démarche d'accompagnement des encadrants de la collectivité sera poursuivie en 2020, avec un programme de formation dédié.

- Une administration soucieuse de l'intégration de ses collaborateurs.

Dans le cadre de la politique d'accompagnement des agents, la collectivité intégrera sur postes permanents les agents remplissant aujourd'hui des missions ponctuelles d'accueil, matin, restauration, accueil du soir, des mercredis et lors des vacances scolaires auprès des enfants cristoliens. Ce plan d'intégration concernera 10 postes par an sur une durée de 6 ans.

- Une administration soucieuse de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi.

L'année 2019 a vu l'accueil de plus de 242 jeunes en stage de découverte des métiers au sein des services de la collectivité. Par ailleurs, la collectivité s'implique dans le dispositif de l'apprentissage avec l'accueil en 2019 de 6 apprentis. L'année 2020 verra le soutien du dispositif d'apprentissage reconduit. De nouveaux recrutements sont envisagés dans les secteurs de la régie bâtiments, des espaces verts, de la restauration et de la petite enfance.

- Une politique ambitieuse de prévention santé au travail

Le recul de l'âge de départ à la retraite engagé par le gouvernement rend indispensable la poursuite de la politique volontariste engagée en matière de prévention santé au travail.

L'accès aux consultations d'ostéopathie sera poursuivi comme les actions engagées autour de la promotion de la qualité et bien-être au travail. Le temps fort de cette politique de prévention santé sécurité au travail est la tenue d'un forum dédié, qui a réuni 900 agents en 2019, et sera reconduit en 2020.

Ces mesures s'accompagnent également d'un travail de fond et de sensibilisation afin d'accompagner les agents pour leur permettre d'adopter les bonnes postures et de prendre soin de leur santé.

3.Un budget d'investissement ambitieux et durable

3.1. Des recettes d'investissement stabilisées

Pour 2020, le niveau global des recettes d'investissement est stable par rapport à 2019. On note une augmentation de 33% des subventions d'investissement inscrites, dues à un travail proactif de recherche de financements extérieurs pour la mise en œuvre du programme d'investissement annuel.

Cette année, deux recettes seront perçues suite à des décisions intervenues en 2019 : le solde de la cession du réseau câblé de SFR pour un montant de 900K€ et le solde du versement de l'excédent du fonds de solidarité lié à la DSP eau pour un montant de 300K€. Les recettes du FCTVA en investissement sont quant à elles prévues en légère diminution, à 2,26M€. La taxe d'aménagement connaîtrait quant à elle une diminution sensible, passant de 680K€ au BP 2019 à 230K€ au BP2020.

Associées à des marges de manœuvre en fonctionnement permettant d'abonder l'autofinancement des investissements, ces recettes permettent de respecter la règle de l'équilibre réel en investissement (couverture du remboursement du capital de la dette par des ressources propres).

3.2. Des dépenses d'investissement maintenues à un niveau élevé pour financer les projets d'avenir

Cette année encore, la municipalité fera le choix de porter un **haut niveau d'investissement**, en cohérence avec les ambitions posées en faveur d'une ville durable et dynamique. Ce niveau d'investissement élevé, inscrit en cohérence avec la stratégie financière soutenable de la collectivité, est permis grâce aux marges d'autofinancement dégagées. Cette année encore, l'autofinancement dégagé par la maîtrise des dépenses de gestion permet à la commune de porter 50% de ses dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement atteindront en 2020 17M€. Ces crédits permettront de conjuguer le nécessaire travail d'entretien et d'amélioration du patrimoine communal existant

(Rénovation de l'école du Jeu de Paume (740K€ dont 370K€ en 2020), mise en accessibilité de la cour de l'école Chateaubriand (90K€), requalification de la place Giraudoux (800K€ sur un total de 1,7M€ sur 2020-2021), requalification de l'Avenue Gallieni (400K€ sur un total de 700K€ sur 2020-2021), études relatives à la requalification de la rue de Bellevue) et les nouveaux investissements pour l'avenir, largement dédiés à la préservation de l'environnement et la construction d'un cadre de vie durable : études urbaines du programme ANRU Mont-Mesly/Habette (200K€), jardins familiaux de l'Île Brise-Pain (500K€), protection des rives du Bras du Chapitre (100K€), plan de rafraîchissement des crèches et des écoles (320K€). D'autres projets majeurs pour le quotidien des Cristoliens, comme l'extension de la vidéo-protection sur notre ville (240K€), ou encore le déploiement du plan numérique dans les écoles (270K€) seront par ailleurs poursuivis. Enfin, le projet de réaménagement des locaux en rez-de-chaussée du programme Néo'C permettra d'implanter un nouvel équipement dans le quartier.

IV. Un budget 2020 pour une ville durable et harmonieuse

1. Un budget écologique pour un cadre de vie durable

1.1. Un engagement fort en faveur de la transition énergétique et écologique

- Déclinaison du Plan climat territorial à Créteil

Adopté au Conseil de Territoire du 2 octobre 2019, la Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de GPSEA porte notamment l'ambition de la ville de Créteil en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique. Loin de représenter un document d'intention, le PCAET est une feuille de route extrêmement concrète pour renforcer l'action municipale en matière de sobriété et de durabilité.

Créteil s'inscrit ainsi pleinement dans l'objectif de **végétalisation** des centres urbains, porté par le centre de production florale de GPSEA en lien avec le service municipal des Parcs et Jardins. Au travers des projets de jardins familiaux d'ampleur, Créteil contribuera également au développement de l'agriculture urbaine. Du point de vue de l'efficacité énergétique des logements, Créteil soutient le projet de plateforme numérique d'informations et conseils sur la rénovation énergétique des logements pour tous les habitants de GPSEA. La ville s'engagera également pleinement dans le Plan local de déplacements, afin de favoriser les mobilités douces et les transports collectifs. Créteil adoptera également une **charte d'aménagement et de construction durable**, qui sera notamment valable pour le projet de renouvellement urbain du Mont-Mesly/Habette. Enfin, la commune sera partie prenante du plan de prévention des déchets qui vise à la diminution du volume des déchets et au renforcement du recyclage.

- Réseau de chaleur urbain

Dans la continuité du choix de la commune du système en réseau de chauffage urbain, qui permet de limiter considérablement les émissions de gaz à effet de serre de la production de chaleur et d'en limiter le coût pour les usagers, la ville de Créteil soutient le projet de **centre de valorisation énergétique « Valo'Marne »**. Ce projet, qui permettra de valoriser les déchets pour alimenter le réseau de chauffage urbain, permettra à terme de bénéficier à 17 000 foyers supplémentaires de ce réseau (51 000 foyers bénéficiaires au total). Par ailleurs, deux projets d'envergure viendront conforter ce réseau :

- La création d'un troisième réseau au départ de l'usine d'incinération et jusqu'à la chaufferie du Palais afin d'alimenter le réseau de chaleur avec l'énergie produite par l'incinération des déchets. Engagé en 2019, ce projet est finalisé.
- L'extension du réseau au secteur du Colombier, avec la création d'un réseau au départ de la chaufferie de la Croix des Mèches pour desservir les immeubles du Grand Colombier. Cette extension, dont les études démarreront en 2020, permettra également le raccordement des résidences situées sur ce tracé.

- Rénovations thermiques

Dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) » porté par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la commune mène plusieurs opérations d'envergure pour favoriser l'amélioration des performances énergétiques de son patrimoine bâti et de ses infrastructures.

En 2019, la principale opération menée a concerné le remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Félix Eboué afin de favoriser la réduction des consommations d'énergie. Parallèlement, plusieurs autres chantiers ont été réalisés en 2019 afin d'assurer l'amélioration de **l'isolation thermique des bâtiments** notamment au sein des groupes scolaires Victor Hugo, Jeu de Paume des Buttes, Monge, Savignat, au stade de l'Île Brise-Pain et au gymnase du Jeu de Paume.

En 2020, plusieurs équipements publics, et notamment des groupes scolaires, vont connaître des travaux importants qui, en plus d'améliorer le confort des usagers, s'inscrivent dans une démarche de développement durable. Peuvent être à ce titre cités la poursuite de l'opération de remplacement de la totalité des façades de l'école maternelle du Jeu de Paume ou le passage au gaz de la chaufferie du groupe scolaire Victor Hugo actuellement alimentée au fioul. Cette préoccupation environnementale s'affirme également dans le domaine sportif avec la construction d'un bâtiment à ossature bois au terrain d'évolution de la Habette ou le remplacement des éclairages au gymnase Guyard.

La ville de Créteil s'investit dans la lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences. Afin d'adapter les modes de vie et les services publics aux fortes chaleurs en été, un **plan de rafraîchissement des lieux d'accueil des enfants**, crèches et écoles, sera mis en œuvre dès 2020. Cette année, l'intégralité des crèches communales, ainsi que de premières écoles, seront équipées d'un lieu rafraîchi (320K€ en 2020). Ce plan sera mis en œuvre de façon pluriannuelle pour un montant total de près de 1,5M€.

Les rénovations thermiques des logements permettent également de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre à Créteil. Ainsi, les **rénovations thermiques** engagées par Créteil Habitat SEMIC sur 3000 logements ont permis de réduire de 45% les émissions de CO₂, soit une diminution annuelle de -600 tonnes.

- Travaux et investissements économies d'énergie

Composé de 9 000 points lumineux, le réseau d'éclairage public de la commune fait depuis plusieurs années l'objet d'opérations visant à la rénovation de l'ensemble de ses installations. Pour ce faire, les services de la Ville remplacent systématiquement les luminaires par une technologie LED qui, en plus de permettre d'importantes réductions de consommation d'électricité et des frais de maintenance du fait d'une durée de vie de 25 ans, assure une luminosité plus efficace.

Le programme de remplacement des ampoules à ballon fluorescent contenant du mercure s'est ainsi poursuivi en 2019 avec la mise en place de 322 lanternes LED principalement localisées dans les quartiers de la Croix des Mèches, des Bordières, de la Côte d'Or et des Coteaux du Sud et du Mont Mesly. Aussi c'est un total de 624 lanternes qui a été remplacé en 2019 (après 428 en 2018). Les travaux de modernisation de l'éclairage public réalisés ont permis d'**éviter l'émission de 28 tonnes de GES**. En 2020, ces travaux seront poursuivis.

1.2. Des aménagements durables pour que le Créteil de demain soit plus vert et plus respirable

En cohérence avec la vision d'une ville plus durable où la nature a toute sa place, l'année 2020 sera notamment consacrée à une opération importante **d'aménagement de jardins familiaux sur la Pointe de l'Île Brise Pain**. L'objectif est de créer ainsi quarante parcelles d'environ 100 m², chacune équipée d'un abri individuel, de points d'eau collectifs avec des allées de desserte en stabilisé. Cette opération s'inscrira plus généralement dans l'aménagement de l'entrée de ville qui comprendra à terme la végétalisation de la parcelle située de l'autre côté du pont.

Les travaux porteront plus spécifiquement sur l'aménagement de cheminements et la création de parcelles de jardins familiaux. Les espaces plus boisés et périphériques seront laissés en l'état afin de préserver le caractère naturel de ce site. Un éclairage à LED avec détecteur de présence permettrait un cheminement sécurisé sur le site. Lieu emblématique de la nature dans la ville et de la nature pour tous, le terrain de ces jardins familiaux sera aménagé spécialement pour qu'une parcelle puisse être attribuée à une personne à mobilité réduite.

Attentive à la durabilité de l'ensemble de ses projets, la ville de Créteil s'inscrit dans le respect de la charte d'aménagement durable du Territoire et fera du projet de renouvellement urbain du Mont-Mesly une opération exemplaire du point de vue environnemental. Le projet intègre ainsi la création d'une forêt urbaine dans le cadre d'une charte paysagère très ambitieuse.

2. Une attention portée au quotidien par une présence renforcée des services publics de proximité

2.1. Une présence renforcée sur les espaces publics pour garantir la sécurité et la tranquillité

En 2020, l'action de la municipalité demeurera attentive à la tranquillité et la sécurité de tous, dans la continuité de la stratégie de tranquillité et de sécurité sur les espaces publics de la commune, qui repose sur les orientations suivantes :

- Le renforcement des actions de prévention ;
- La préservation de la qualité des espaces publics grâce à l'action des gardes urbains et la mise en place d'un système de signalements ;

- Des aménagements de l'espace public favorisant la sécurité ;
- La poursuite du déploiement de la vidéo-protection sur le territoire communal.

Dans cette optique, 2020 sera l'année du déploiement de l'activité des gardes urbains, dont le service a démarré en fin d'année 2019. Dotée de 10 agents sous la responsabilité de 2 encadrants (dont l'un est en cours de recrutement), l'équipe de gardes urbains a d'ores et déjà commencé sa mission de surveillance des espaces publics et de médiation par un travail de grande proximité dans chaque quartier de la ville.

Parallèlement, le dispositif de vidéo-protection, déjà renforcé l'année dernière sur les sites des Bleuets, du Palais et au Palais des Sports, au Mail des Mèches, à Kennedy et à La Habette, fera l'objet d'une nouvelle extension en 2020, en lien avec les préconisations de la police nationale (240K€).

Au global, et conformément aux engagements pris en 2019, **1,4M€ auront été dédiés à la stratégie de prévention et de sécurité** sur deux ans, hors dépenses de masse salariale.

2.2. Un nouveau dispositif de signalement participatif sur les espaces publics

A la suite d'un travail participatif incluant l'ensemble des conseils de quartier et des groupes de travail habitants du projet « je prends soin de ma ville », dont les conclusions ont été présentées aux Assises de la ville de juin 2019, la municipalité a fait le choix de développer l'approche citoyenne et participative du signalement des dysfonctionnements sur les espaces publics, afin d'améliorer le traitement de ces espaces tout en responsabilisant les habitants sur leurs pratiques. Dans cette optique, une application de signalement sera mise en service et rendue accessible à l'ensemble des habitants qui le souhaitent. Cette plateforme, accessible sur smartphone, permettra de relever les dépôts sauvages, les graffitis, les véhicules encombrants, les dysfonctionnements sur la propreté, la voirie et l'éclairage public. Fruit d'une collaboration entre les différents services de la commune (services techniques, démocratie locale, prévention-sécurité) et de GPSEA (propreté, voirie), la mise en place de cet outil représente une **nouvelle façon de gérer les espaces publics** au quotidien dans un dialogue entre habitants, élus et services.

2.3. Une attention du quotidien portée au cadre de vie, des espaces publics requalifiés

En 2020, les équipes municipales poursuivront leur action de terrain pour entretenir, nettoyer et rendre agréables les espaces publics cristoliens.

Au-delà de ces interventions du quotidien, trois opérations emblématiques seront portées cette année autour de la requalification de la place Jean Giraudoux, de l'avenue du Général Gallieni et de la dalle Larminat.

La **place Jean Giraudoux** est aujourd'hui composée de modelés de terrain (bosse, monticule, plateforme) et d'allées en briques. Le paysage en est largement urbain – les arbres sont peu nombreux et les zones de végétation agencées dans des coffrages en béton. Dédié à la vie de quartier et exclusivement piétonnier, ce site sera requalifié pour être rendu plus agréable et attractif. Afin de connaître l'attente des habitants, une démarche de co-construction a été engagée pour préciser les contours et les attendus du projet. Cette concertation a permis de dégager des priorités en termes d'usages pour la place et ses abords : favoriser la rencontre entre les habitants, renforcer la place du végétal et créer des espaces d'animation autour des

jeux. Ainsi, plus que la rénovation de la place, c'est bien un projet global de transformation du quartier qui sera engagé cette année.

L'avenue du Général Gallieni est une voie majeure de desserte du secteur des Buttes. Après les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement actuellement en cours par Grand Paris Sud Est Avenir, sont prévus des travaux de requalification complète des trottoirs et de la chaussée.

Enfin, suite à une concertation avec les habitants concernés, un projet de **requalification complète de la Dalle Larminat** a été engagé. L'année 2020 sera consacrée à une étude opérationnelle pour lancer ce projet d'envergure, en lien avec les copropriétés concernées.

Outre la reconduction des enveloppes de travaux récurrents, plusieurs opérations spécifiques de voirie sont également programmées en 2020 sur les voiries suivantes : rue Arcos, rue des Plâtrières, rue Bobillot, villa du Parc, Avenue Pasteur-Vallery-Radot, secteur piétonnier Leclerc. Par ailleurs, en 2020 sera conduite une étude sur la requalification de la rue de Bellevue.

Parallèlement, le Territoire GPSEA poursuivra ses interventions pour la requalification des voiries territoriales, et notamment la rue Casalis.

3. Une action municipale solidaire et dynamique au service de tous

3.1. Le CCAS, garant de l'égalité et de la solidarité pour tous les Cristoliens

De la petite enfance aux séniors, le CCAS accompagne les cristoliens à chaque âge de leur vie et soutient les personnes en situation de fragilité.

- Pour les tout-petits, une action volontariste en matière de modes de gardes Afin de répondre aux besoins des familles, le CCAS dispose de 721 places d'accueil en crèches collectives, mini-crèches, multi-accueils et multi-accueil familial. Ce chiffre intègre également les 40 places gérées en délégation de service public par People and Baby.

La transformation des haltes-garderies en multi-accueils au 1^{er} janvier 2019 s'est traduite par la création de places d'accueil régulier à temps partiel 2 ou 3 jours, permettant de répondre à des besoins spécifiques : parent en insertion professionnelle, ou travaillant un faible nombre d'heures, ou en activité indépendante... En parallèle, les accueils occasionnels se poursuivent. Les points d'information modes de garde, organisés par les Relais Assistantes Maternelles, ont accueilli 685 parents en réunions collectives, complétées d'entretiens individuels en cas de besoin. Cette action sera poursuivie.

Enfin, la mini-crèche de la Habette a bénéficié d'un programme complet de rénovation permettant de réaménager les espaces intérieurs ainsi que la terrasse extérieure tout en augmentant la capacité de l'équipement. En 2020, des opérations de rénovation sont notamment prévues dans les crèches des Sarrazins et du Moulin.

- Des actions de prévention pour lutter contre les inégalités de santé

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, le service prévention-santé du CCAS organise de nombreuses actions de prévention en direction des enfants de 0 à 12 ans, de leurs familles et des adultes qui les encadrent.

Le Conseil Local de Santé Mentale a poursuivi ses travaux visant à favoriser l'insertion dans la cité des personnes souffrant de troubles psychiques, notamment la cellule de cas complexes. De nouvelles actions ont par ailleurs été mises en place en 2019 : sensibilisations aux troubles psychiques pour une centaine de professionnels chargés de mission d'accueil du public, échanges avec les cristoliens sur des thématiques choisies dans le cadre de 3 « cafés psycho » réunissant au total plus de 200 personnes. Ces actions seront poursuivies en 2020.

Afin de poursuivre la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé, signé conjointement avec la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé, sera renouvelé en 2020 et étendu à de nouveaux signataires.

- L'action sociale, levier majeur de la solidarité

Différentes aides visent à soutenir les familles modestes pour permettre l'accès de tous les enfants et les jeunes à des activités péri- et extra-scolaires : séjours éducatifs, activités de loisirs sportives ou culturelles ...En 2019, 3 000 enfants en ont bénéficié.

Afin de soutenir les personnes en situation de précarité ou rencontrant des difficultés, des aides financières sont attribuées sur évaluation sociale pour les besoins de première nécessité (aides alimentaires d'urgence, aides vie courantes, loyer, énergie). D'autres contribuent à financer des actions d'insertion. Plus de 1 600 aides ont été accordées.

Le CCAS assure par ailleurs la gestion d'environ 750 dossiers d'ouverture de droits au Revenu de Solidarité Active. Le service assure également l'accompagnement social des bénéficiaires dans le cadre de leur parcours d'insertion. Différents publics réfugiés sont accueillis dans ce cadre.

Les activités de domiciliation pour les personnes sans domicile fixe s'exercent également, dans le cadre du contrat passé avec l'association Emmaüs.

Enfin, les actions de prévention des expulsions locatives se sont poursuivies dans le cadre des entretiens individuels et de la Commission Inter-Partenariale de Prévention des Expulsions. La convention avec l'association APSI a de plus été renouvelée, permettant d'assurer des mesures d'accompagnements sociaux liés au logement.

- Un accompagnement des séniors dans leur parcours de vie

Un ensemble de prestations sont proposées aux séniors pour répondre aux besoins de chacun et faciliter le choix de leur parcours de vie.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, 1 500 personnes ont assisté au banquet des seniors et près de 6 000 autres ont bénéficié d'un colis. Les animations et activités de loisirs adaptées aux séniors : pratiques sportives, culturelles, sorties, spectacles, ateliers mémoire... connaissent un succès toujours grandissant. Trois créneaux supplémentaires sont ouverts pour l'année 2019-2020 pour la marche en forêt, la gymnastique et le yoga. Cette démarche d'adaptation à l'évolution des demandes sera poursuivie en 2020.

Le service d'aide à domicile offre par ailleurs des prestations d'aide à la vie quotidienne sur la base de plans d'aide établis individuellement. Environ 34 000 heures ont été réalisées en 2019.

En parallèle, le service de soins infirmiers à domicile, composé d'aides-soignantes et d'infirmières apporte des soins et prestations de nursing sur prescription médicale. 103 personnes ont été prises en charge en 2019, représentant plus de 21 000 interventions annuelles. Ce service poursuivra ses actions cette année encore.

Enfin, un service de repas à domicile est proposé, la fabrication et livraison étant assurées par l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir.

L'année 2020 devrait permettre la **structuration d'un pôle maintien à domicile**, offrant une porte d'entrée unique pour les bénéficiaires et favorisant la coordination des interventions.

Le service central des séniors instruit en outre des prestations d'aides légales et facultatives, notamment l'allocation mensuelle municipale qui garantit des ressources équivalentes à 80% du SMIC pour une personne seule et 125% pour un couple. 192 personnes en ont été bénéficiaires en 2019.

- L'accès au logement social, un axe fort de la lutte contre les inégalités

La Ville se mobilise de longue date en faveur de l'accès au logement social, vecteur d'égalité républicaine. Environ 370 attributions ont été réalisées en 2019, parmi lesquelles les relogements dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du Mont-Mesly.

3.2. L'accessibilité, un enjeu d'inclusion

L'année 2019 a marqué le trentième anniversaire de la Charte handicap, cadre de référence de l'action de la Ville en faveur des personnes en situation de handicap. Celle-ci a été signée bien avant les obligations légales nées de la loi de 2005.

La séance plénière de la Commission d'Intégration des Personnes Handicapées (CIPH) a été l'occasion de célébrer cet anniversaire et de réaffirmer la volonté de la Ville d'intégrer pleinement les personnes en situation de handicap dans la vie de la cité.

En matière d'accessibilité des services publics communaux, 476K€ ont été consacrés en 2019 à des travaux dans le cadre des Agendas d'Accessibilité Programmée. Le taux d'accessibilité global est ainsi porté à 88 % (contre 57% en 2015).

De même, le plan d'accessibilité de la voirie adopté en 2013 s'est poursuivi avec la réalisation de travaux permettant l'aménagement de places de stationnement réservées ainsi que des dispositifs sonores pour les traversées. Sur les 104 carrefours du territoire communal, 76 sont désormais totalement équipés et 14 partiellement.

Pour cette année sont envisagées des interventions dans les principaux bâtiments suivants : groupes scolaires Allezard, Eboué, Habette, La Source et Savignat, Club de Créteil, Palais des Sports, gymnases Plaisance, Pasteur et Issaurat, Maison du Combattant. Les cours des écoles Chateaubriand et Guiblets feront également l'objet d'aménagements d'accessibilité PMR.

En 2020, un système de transcription simultanée orale et visuelle sera également installé dans les principaux points d'accueil de la Ville et du CCAS afin d'améliorer l'accueil des personnes présentant une déficience auditive. Avec ce dispositif, c'est un nouveau service

offert par la ville de Créteil à ses habitants, et un pas supplémentaire vers le renforcement de l'égalité d'accès aux services publics.

3.3. Une politique sportive ambitieuse en faveur de tous

La politique municipale soutient les valeurs du sport pour construire et contribuer à affirmer un lien social actif, de proximité et impliquant tous, de tout petit à l'âge adulte. Distinguée par le label « ville active et sportive » (seule ville francilienne à disposer de 3 lauriers), Créteil encourage la pratique sportive auprès des plus jeunes par l'intervention quotidienne des éducateurs sportifs dans les écoles et dans les structures de la jeunesse durant les vacances scolaires, ou par l'intermédiaire des associations sportives qui bénéficient de subventions de fonctionnement ou de la mise à disposition d'équipements sportifs. La cinquantaine d'installations sportives municipales comprenant 87 équipements accueillent grâce à des amplitudes importantes, de 7h30 à 23h pour certains, plus de 600 000 pratiquants par an. Chaque année, Créteil permet et soutient l'organisation de plus de 170 manifestations sportives de haut niveau ou de loisirs (notamment les week-ends) ainsi que 750 matchs de championnat, qui rythment l'année et mobilisent personnels et équipements. Soucieuse de permettre une pratique sportive accessible à tous dans les meilleures conditions, la ville de Créteil investit dans ses équipements pour les adapter aux attentes des sportifs. Dans ce cadre, 2020 sera l'année du lancement des travaux de **rénovation complète du stade de la Habette**. Comprenant la construction d'un bâtiment vestiaire à partir de l'automne, ces travaux concerneront ensuite le terrain qui sera intégralement réaménagé et éclairé.

L'engagement singulier et remarqué de la Ville de Créteil pour le développement du sport se poursuivra d'autant plus que la ville a été **labellisée « Terre de jeux »** en préparation des jeux olympiques et paralympiques 2024 et qu'elle est attachée à faire vivre ce label à l'occasion de cette année olympique. Cela prendra la forme de nouvelles actions pour le sport en milieu scolaire, pour l'apprentissage du vélo et de la natation, pour la promotion de la pratique sportive féminine en lien avec la programmation de la Cité éducative et pour des échanges croisés entre sport et culture avec des partenariats entre US Créteil et Maison des arts de Créteil.

3.4. Une politique jeunesse centrée sur l'accompagnement et la découverte

Attentive à l'épanouissement de tous les jeunes, la ville de Créteil développe une politique jeunesse ambitieuse. Outre l'activité des accueils de loisirs qui bénéficient à 1300 enfants par semaine, et des activités périscolaires, la ville déploie régulièrement des projets spécifiques en faveur des jeunes, comme « vis ta différence », « lancez l'été » ou encore les projets liés au numérique. Fin 2019, une nouvelle structure jeunesse a été ouverte dans le quartier des Sarrazins. Elle permet d'accueillir plus de 30 jeunes, nouveaux inscrits.

En 2020, de nouveaux projets seront mis en œuvre pour adapter la politique jeunesse aux enjeux les plus prégnants pour les jeunes :

- « Promeneurs du net » : ce dispositif, labellisé et financé par la CAF, vise à accompagner les jeunes sur les réseaux sociaux pour prévenir le cyberharcèlement et travailler à des usages sécurisés du numérique ;
- « Jeunesse hors les murs » : nouveau dispositif conçu pour aller au-devant des jeunes qui ne viennent pas spontanément dans les structures ;

- « Aquavitae » : projet autour de l'eau, avec une familiarisation avec la pratique de l'apnée, des activités artistiques autour de l'eau (la danse, les marionnettes et les arts visuels).

Seront également poursuivis les mini-séjours et les séjours vacances, qui permettent à près de 500 jeunes cristoliens de partir en vacances. Les autres dispositifs (chéquier découvertes, passeport 8-15 ans et sorties à la carte) seront également poursuivis.

3.5. La culture, au cœur des projets de Créteil

La Ville de Créteil a mis la culture au cœur de son projet pour une ville du vivre ensemble. Son dynamisme doit autant à son réseau d'acteurs associatifs que d'établissements socio-culturels, d'artistes locaux ou résidents, d'institutions associées comme le CCN de Créteil Val de Marne, la Maison des arts de Créteil, la Médiathèque, le CRR Marcel Dadi. Ces deux dernières institutions placées sous la responsabilité de Grand Paris Sud Est Avenir renouvelleront leur projet d'établissement sur cette année 2020. Ils pourront ainsi s'inscrire dans la vitalité d'une politique municipale qui vise à proposer un projet territorial d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à la reconnaissance de la diversité des pratiques des habitants mais aussi au développement de l'esprit critique et des imaginaires par la présence des créateurs et la diffusion de leurs œuvres. C'est dans cette optique que seront poursuivies et approfondies les dynamiques de coopération culturelle à Créteil.

Par ailleurs, les événements culturels phares de Créteil (Forum de la culture, Jour de fête) seront reconduits en 2020.

Cette année, la politique culturelle de la commune sera marquée notamment par plusieurs projets :

- L'élargissement du plan pour l'éducation artistique et culturelle

La ville poursuivra son travail de soutien aux pratiques amateurs dans le cadre de ses dispositifs Fonds de soutien à la créativité et Créteil en Scène tout en élargissant le rayon d'action du contrat local d'éducation artistique et culturelle. Dans le cadre de la stratégie numérique de la ville, elle développera des actions culturelles de sensibilisation au monde numérique et aux nouveaux outils d'expression qu'il propose.

- Le lancement de la **rénovation du cinéma du Palais**

Dans le cadre du projet de rénovation complète du cinéma, qui inclura une mise en accessibilité et une adaptation du lieu au projet culturel du cinéma, l'année 2020 sera consacrée à une étude globale permettant de commencer les travaux dès 2021.

- Poursuite de l'action du DIPbike

Après le succès du lancement du DIPbike en 2019, le dispositif poursuivra son déploiement en 2020, en direction des élèves et des publics des équipements socio-culturels notamment.

3.6. La démocratie locale, levier vivant des politiques publiques communales

Pionnière en matière de démocratie de proximité, Créteil continue de développer et renouveler son projet politique en vue d'une participation active de ses habitants à tous âges. Conseils de quartier et conseils municipaux pour les jeunes cristoliens sont autant de lieux de travail, de rencontre et de concertation qui vivifient la pratique et l'apprentissage de la citoyenneté.

Espaces de rencontre, d'expression et de réflexion, les conseils municipaux d'enfants (107 participants), d'adolescents (38 participants) et de jeunes (23 participants) leur permettent de se confronter à l'exercice des responsabilités et de s'impliquer dans la vie locale en réalisant des projets d'intérêt général.

En 2020, plusieurs projets novateurs permettront la construction d'outils par les jeunes pour transmettre leur travail sur les questions fondatrices comme la lutte contre les discriminations et en particulier le harcèlement, les relations filles-garçons ou encore le gaspillage alimentaire. Ce sera aussi l'occasion pour le Conseil de jeunes de partager avec des jeunes Ecossais la question du respect de l'environnement dans le cadre d'un projet d'échanges financé par le programme Erasmus+.

Les travaux des conseils de jeunes se traduiront également concrètement, en 2020, par la création d'un **espace multisports au sein du Parc de la Brèche**, qui a été proposé par le conseil des adolescents et co-conçu par les jeunes eux-mêmes au travers d'ateliers, de rencontres et de création de maquettes. L'espace projeté comprendra donc une zone de convivialité équipée de tables de pique-nique notamment et une zone dédiée à la pratique de différents sports (tennis de table, initiation à la glisse).

Les conseils de quartier ont poursuivi leurs activités et se sont réunis à de nombreuses reprises pour des animations, mais également des projets et chantiers.

L'organisation des Assises de la Ville au mois de juin a été le point d'orgue de la démocratie participative, l'occasion de fédérer les travaux de tous les conseils mais aussi d'associer les citoyens à une réflexion collective sur le thème de la Ville de demain, autour des notions d'urbanité, citoyenneté et innovation.

Par ailleurs, Un groupe de travail, « je prends soin de ma ville », a également œuvré autour de la thématique de la propreté au quotidien.

L'année 2020 verra la poursuite du travail en termes d'appui aux conseils de quartier en proposant aux délégués élus et habitants et aux conseillers de quartier, des formations et des visites en lien direct avec les problématiques de proximité.

Deux autres axes de travail, étroitement liés, seront prioritaires pour 2020. Le premier axe s'organisera autour de l'augmentation du budget d'investissement des conseils de quartier avec une réflexion sur les modalités d'élaboration des projets, notamment en termes de concertation et d'ouverture aux habitants. Ce budget participatif sera doté d'1M€. Le deuxième axe sera consacré à la démarche d'appropriation d'un outil numérique de participation citoyenne permettant d'enrichir l'action publique et de toujours mieux prendre en compte les attentes et les idées des habitants.

4. Préparer dès aujourd'hui la ville de demain pour les générations à venir

4.1. Un développement urbain durable

L'année 2020 verra se poursuivre la politique urbaine menée depuis de nombreuses années permettant à la fois de répondre aux besoins actuels des habitants, et de préparer l'avenir en permettant à Créteil de jouer pleinement son rôle face aux enjeux urbains considérables auxquels une ville d'importance en Ile-de-France est confrontée.

Développer une offre nouvelle de logements afin de satisfaire les demandes les plus variées et à tout âge de la vie à travers un urbanisme maîtrisé favorisant la transition énergétique, le renforcement de la nature en ville, la biodiversité, l'éco-mobilité, ou encore l'accès à des équipements publics de qualité, sont autant d'actions devant permettre à tous, petits et grands, de vivre ensemble et dans les meilleures conditions, à Créteil. En 2020 seront poursuivis les projets suivants :

- La finalisation du projet de rénovation urbaine du quartier des Bleuets

La convention pluriannuelle relative au projet de rénovation urbaine du quartier des Bleuets signée le 17 décembre 2008 par la commune, EFIDIS et les partenaires de l'ANRU, touche à sa fin. Suite à l'inauguration en 2017 de l'espace Jean Ferrat et à la livraison des derniers logements réhabilités en novembre 2018, les derniers travaux d'aménagement seront effectués cette année avec le réaménagement des espaces extérieurs situés aux abords de la copropriété de la résidence du Castel.

- Le projet de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly

Ce projet, intégrant les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels de l'urbanisme, porte les principes du développement durable et de l'écologie urbaine. L'ambition de ce projet est de poursuivre les actions de la politique de la ville au sens plein du terme pour donner un nouvel horizon durable au quartier du Haut Mont-Mesly.

Une nouvelle offre de logements diversifiés sera réalisée avec comme cadre environnemental une charte paysagère mettant en œuvre un concept fort : l'ambition de **planter une forêt urbaine**. Outre les considérations sociales, fonctionnelles et esthétiques, cette intention est sous-tendue par des considérations écologiques qui s'articulent autour de la notion de fertilité et de lutte contre l'effet d'îlots de chaleur urbaine.

Les divers équipements publics (carrefour éducatif, espace socioculturel, maison des seniors) joueront un rôle considérable dans la réussite du projet, car leurs vocations éducatives, sociales, culturelles, artistiques, familiales et pluri-générationnelles, participent aux valeurs de cohésion et de solidarité qui structurent le projet.

Aussi, après la désignation par GPSEA de Créteil-Habitat-SEMIC en qualité d'aménageur de cette ZAC et la signature de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine en ce début d'année entre la commune, GPSEA, l'Etat et l'ensemble des partenaires de l'ANRU, l'année 2020 connaîtra de nouvelles avancées du projet avec :

- Le rendu de l'étude urbaine sur le secteur de l'allée du commerce afin de rattacher de manière cohérente ce secteur au projet global du Haut du Mont-Mesly
- La restitution de l'étude de programmation en cours concernant le futur **Carrefour Educatif** intégré au dispositif Cité Educative mis en place par l'Etat, et qui regroupera :
 - ✓ La fusion des groupes scolaires A. Camus et P. Casalis
 - ✓ Un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) qui est un mode d'intervention ambulatoire destinée à répondre aux besoins et attentes d'enfants en situation de handicap sur le lieu de leur scolarisation ou à leur domicile
 - ✓ Une crèche départementale de 90 berceaux
 - ✓ Des espaces de sports ouverts aux habitants en dehors du fonctionnement du groupe scolaire

- ✓ La démolition de l'immeuble situé 2 rue Joyen Boulard dès le mois de février et la poursuite des relogements des ménages de l'immeuble rue Henri Barbusse
- La délivrance des premiers permis de construire portant sur le secteur Petit Bois
- La mutation du quartier de l'Echat avec l'arrivée du Grand Paris Express

Le quartier de l'Echat va connaître, dans les prochaines années, une importante transformation avec l'implantation de la future gare de la ligne 15 sud du Grand Paris Express et des logements, bureaux, commerces et parking public qui l'accompagneront.

C'est dans cette dynamique que Grand Paris Aménagement porte un projet de requalification du site dénommé « Triangle - Echat Nord », dont le foncier est propriété de l'Etat. La commune et GPSEA seront saisis, pour avis, du dossier de réalisation de la Zone d'aménagement concertée créée à cet effet portant sur la réalisation de logements, de bureaux devant accueillir le futur Rectorat-Académie, de commerces mais aussi d'un groupe scolaire et d'une crèche.

- La requalification du site de l'ancienne gendarmerie dans le centre ancien

Depuis plusieurs années, la commune poursuit le développement urbain du centre ancien, avec pour objectif de le dynamiser et de le rendre plus attractif encore, par l'amélioration de son paysage urbain avec la création d'espaces publics de qualité, l'apport de nouveaux logements collectifs et de nouvelles surfaces d'activité.

C'est dans cette dynamique que la commune porte un projet de nouvel équipement public en lieu et place de l'ex-gendarmerie. Cet équipement public accueillera la nouvelle salle des fêtes Jean Cocteau, la relocalisation de la MJC, un Club Séniors et l'association Musique. L'année 2020 devra permettre de lancer l'étude de programmation et la préparation du concours d'architecture qui permettra de disposer d'un projet finalisé.

4.2. Une politique éducative centrée à la fois sur l'attention au quotidien et sur les projets d'avenir

Dans la continuité des années précédentes, la ville poursuivra une politique forte en matière éducative tout en répondant aux exigences continues d'amélioration du service public et d'accompagnement de la modernisation de l'école, notamment par l'outil numérique et par l'entretien et l'amélioration du bâti scolaire.

Soucieuse de l'épanouissement des 9000 élèves cristoliens au sein des 48 établissements de la ville, la municipalité consacre une part importante (42%) de son budget éducatif à la dotation aux écoles. Afin de favoriser le développement et la curiosité des petits cristoliens, plus de 600K€ seront dédiés en 2020 aux classes de découvertes, particulièrement appréciées des enfants et des familles.

Depuis décembre 2019 a également été mis en place le dispositif de petits-déjeuners gratuits dans les écoles, impulsé par l'Etat, à raison de la fourniture gratuite d'un petit-déjeuner par semaine par élève en école REP+.

Au-delà de ces éléments essentiels de la politique éducative communale, Créteil s'est engagée dans plusieurs projets d'avenir, essentiels pour l'adaptation des pratiques éducatives et la réussite de tous les enfants :

- La cité éducative du mont-Mesly : un projet fédérateur pour les acteurs éducatifs du quartier

2020 verra la phase opérationnelle de la cité éducative se déployer. Ce projet est une nouvelle illustration de la politique volontariste de la municipalité en termes d'éducation. Concernant cinq écoles (Camus, Casalis, Habette, Orville/Jeu de Paume et Savignat) et deux collèges (Laplace et Schweitzer), le projet est structuré par trois axes stratégiques, spécifiques aux problématiques rencontrées sur le territoire :

- Mieux coordonner les acteurs locaux
- Renforcer la parentalité
- Mieux cerner les parcours des enfants et des familles

Un plan d'action a été construit, pour soutenir la réussite éducative des élèves scolarisés dans ce quartier, soit près de 20% des élèves du 1^{er} degré de Créteil. Les actions menées dans le cadre de ce projet feront l'objet d'un financement de l'Etat.

- Le Carrefour éducatif du haut du Mont-Mesly : première mise en œuvre d'un projet phare du NPRU

L'élaboration du programme du « Carrefour éducatif du haut du Mont-Mesly » entre en phase active, avec le démarrage de l'étude de programmation de cet équipement innovant et ouvert, qui sera le cœur de l'opération de renouvellement urbain du Mont-Mesly/Habette.

Ce Carrefour éducatif tirera également profit des enseignements de la Cité éducative, qui concerne un périmètre plus large mais poursuit les mêmes objectifs.

4.3. La ville numérique pour tous, une ambition concrète

Résolument engagée dans la lutte contre la fracture numérique, et déterminée à faire de Créteil une ville d'inclusion numérique pour faire bénéficier à tous les habitants des opportunités offertes par le numérique, la municipalité a adopté en 2019 sa stratégie numérique pluriannuelle intitulée « A Créteil, le numérique pour tous ». En affirmant des orientations ambitieuses à la fois sur la numérisation d'un certain nombre de services et sur l'accompagnement humain au changement de pratiques, la collectivité s'est engagée dans la voie d'une transformation numérique pleinement inclusive. En lien avec ses partenaires institutionnels et associatifs, la commune construit progressivement des actions concrètes pour renforcer les capacités numériques des habitants.

C'est dans cette logique que l'expérimentation d'une **offre d'accompagnement numérique aux habitants**, testée au sein des équipements municipaux et associatifs des Bleuets, sera étendue en 2020 à d'autres équipements sur la ville. En effet, le vif succès de ce nouveau service offert aux Cristoliens (près de 300 personnes formées en 8 mois) plaide pour un renforcement de ce dispositif.

Parallèlement, dans la continuité des ateliers numériques proposés aux seniors au sein des RPA et des clubs qui ont bénéficié à 150 personnes, 2020 sera l'année de la finalisation de la couverture wifi des résidences seniors. De nouvelles formations numériques seront organisées à destination des personnes âgées dans le cadre de la politique de lutte contre l'isolement.

Un travail sera également engagé avec les équipements socio-culturels et les médiathèques pour construire des parcours numériques cohérents et adaptés aux différents besoins des Cristoliens de tous âges. Ville candidate à l'expérimentation du dispositif « pass

numérique », Créteil se préparera également dans ce cadre à tester l'ouverture d'une nouvelle offre numérique aux habitants.

Enfin, parce que l'inclusion numérique doit d'abord devenir une réalité au sein des services communaux, un plan d'accompagnement des agents à la transformation numérique est en cours de mise en œuvre.

Afin de porter concrètement l'ensemble de ces démarches au service de politiques publiques numériques inclusive, un poste de chargée de mission développement numérique a d'ailleurs été créé au sein des services de la ville.

Il vous est demandé de prendre acte de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires du budget principal 2020 et d'approuver le rapport d'orientations budgétaires.